Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

État des lieux de sortie

Par Vanes1202

Bonjour, j'avais un bail commercial précaire qui a été renouvelé 3 fois puis ma propriétaire a souhaité récupérer son bien. Lors de la remise des clefs qui a été faite le 1er avril, je n'étais pas présente c'est mon conjoint qui était sur place et il a signalé à la propriétaire que la serrure ne fonctionnait plus en effet depuis le vendredi nous n'arrivions plus à fermer le local à clefs mais il était possible d'insérer la clef mais elle bloquait étant le week end de Pâques et sachant que je rendais le local le lundi je n'ai pas tenu informé ma propriétaire. Lors de la remise des clefs celle ci a cassé elle même la clef dans la serrure et a fait signer mon conjoint à côté de ma signature l'état des lieux d'entrée qui a été fait lors du premier en inscrivant serrure cassée et en cochant état des lieux de sortie sur la même feuille que l'état des lieux d'entrée. Maintenant elle souhaite retenir sur la caution les frais de réparation de la serrure.
J'aimerais savoir si lors des renouvellement des 2 bails précaires un nouvel état des lieux d'entrée aurait du être signé ? Si oui est ce que je peux considérer que lors de la signature des 2 autres bail il n'y avait pas d'état des lieux d entrée que donc il ne peut y avoir un état des lieux de sortie ? Et donc elle ne pourrait pas retenir ma caution ?
Merci pour votre aide
Cordialement
Bonne journée
Vanessa